

Rapport du département militaire fédéral sur l'année 1855

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **1 (1856)**

Heft (6): **Supplément au No 6 de la Revue Militaire Suisse**

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-328112>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

d'adresser une pétition au Conseil fédéral pour le prier de prendre les dispositions nécessaires pour qu'il soit convenablement remédié aux inconvénients bien connus qu'offre la caserne de Thoune au sujet du logement des troupes.

En vous transmettant cette décision, M. le Président et Messieurs, il n'est pas nécessaire d'entrer dans des détails sur notre demande : vous connaissez les plaintes multipliées qui se sont élevées contre les défauts de cette caserne, et dont les feuilles publiques et des hommes compétents se sont rendus les organes ; vous avez daigné prendre cette affaire en sérieuse considération, et votre rapport de 1855 nous apprend que vous partagez notre opinion.

Puisse votre intervention énergique lever bientôt les obstacles qui ont si longtemps retardé l'exécution de cette utile entreprise !

Nous connaissons toute votre sollicitude pour le militaire suisse, et nous attendons avec confiance les sages dispositions que vous prendrez à cet égard, et qui seront pour chacun de nous une nouvelle preuve de votre bienveillance.

Nous avons l'honneur, M. le Président et Messieurs, de vous présenter l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Schwytz, le 23 Juin 1856.

Au nom de la Société militaire fédérale,

Le Comité :

(Signé) Le Président, X. AUFDERMAUR, commandant.

(Signé) Le Secrétaire, Nicolas BENZIGER, 1^{er} lieu.

Voir pour la seconde pièce (les comptes), à la dernière page de ce supplément.

RAPPORT

DU DÉPARTEMENT MILITAIRE FÉDÉRAL SUR L'ANNÉE 1855.

(Suite du N° 5.)

Le choix des recrues dans la plupart des cantons se fait avec discernement et avec soin. Toutefois dans quelques cantons on admet sous les armes des gens dont les uns manquent de vigueur corporelle ou de l'intelligence nécessaire, les autres sont de trop petite taille pour supporter les fatigues d'une campagne et tombent bientôt malades. Il est un autre obstacle qui surtout empêche de compléter les cadres d'officiers d'infanterie et qui en général soustrait à cette arme bien des forces ; nous voulons parler de l'empressement à entrer dans les armes spéciales, où les lacunes sont beaucoup moindres. On ne doit pas oublier que sans une infanterie forte et intelligente les autres armes manquent d'appui.

Cependant nous répétons qu'en général le choix des recrues d'infanterie était bon ; l'armement était pareillement en moyenne bon, et les cantons qui mettent encore entre les mains de leurs troupes les mauvaises armes de leurs arsenaux ne tarderont pas à remarquer l'inconvénient de ce système et en reviendront d'eux-mêmes. La buffleterie est souvent vieille et usée et attire à l'homme maint blâme non mérité. L'habillement des soldats est ordinairement réglementaire et bon, à l'exception de quelques petites vestes et des capotes, quoique aussi ces

dernières, dans certains cantons, soient sans reproche. Malheureusement il n'est pas rare de rencontrer chez les officiers un penchant à s'écarter du règlement en ce qui concerne l'habillement et l'équipement, tandis qu'ils devraient donner le bon exemple aux soldats.

Où l'on rencontre le plus de défauts, c'est dans les cols et surtout dans la chaussure, qui est souvent très-insuffisante, soit en fait de souliers, soit en fait de guêtres.

Le petit équipement n'est ordinairement complété qu'aux écoles mêmes, et à la fin du service il peut être considéré comme satisfaisant. Les havresacs sont de valeur fort différente, en général ils sont bons.

Toutes les lacunes susmentionnées se montrent d'une manière plus évidente dans quelques cours de répétition et ne pourront guère être écartées complètement.

Le résultat des différentes écoles de recrues doit être considéré comme satisfaisant, surtout dans les cantons qui depuis longtemps sont connus par leur bonne administration. Nous espérons qu'aucun canton ne voudra rester en arrière des autres.

La plupart des cours de répétition de l'infanterie d'élite se sont passés avec ordre; Unterwalden, Tessin et Valais restent cependant encore un peu en arrière, de même Lucerne avec son bataillon n° 13. Uri n'a pas à la vérité convoqué les soldats de son demi-bataillon, mais il a toutefois instruit ses cadres d'une manière convenable.

Les exercices de tir n'ont pas été aussi réguliers; on a pourtant fait quelques progrès.

On a trouvé que la réserve était moins bien organisée, et que la landwehr l'était encore moins. Le plus avancé dans l'œuvre de cette organisation est le canton de Zurich, auquel on peut ajouter Soleure, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, St-Gall, Thurgovie et Genève. Unterwalden-le-Bas et Schaffhouse ont aussi organisé leur landwehr. Berne est encore en arrière même avec la réserve; il en est de même de Lucerne, Schwytz, Unterwalden-le-Haut, Glaris, Zoug, Fribourg, Appenzell (Rhodes intérieures), Tessin et Valais.

Le terme légal accordé pour l'organisation de la réserve dure cependant jusqu'en 1859.

L'effectif des troupes d'infanterie qui ont reçu leur instruction dans l'année qui fait le sujet de notre rapport est le suivant :

Ecoles de recrues : recrues avec aspirants et cadres . . .	14,206	hommes.
Cours de répétition d'élite, y compris 6,030 cadres	38,736	»
» » de réserve, y compris 2,279	13,684	»
Landwehr	15,735	»
Total	<u>82,361</u>	»

En tout cas l'infanterie suisse peut être regardée comme bonne et apte au service de campagne.

Communication des résultats des inspections aux cantons. — Les observations particulières qui ont été faites par les inspecteurs après les différentes écoles d'infan-

terie et des armes spéciales, ont été communiquées aux cantons respectifs aussitôt que possible. Des démarches ont été faites pour hâter davantage encore ces communications et répondre ainsi au vœu exprimé par la haute Assemblée. Nous croyons donc devoir passer ici sur tout détail plus circonstancié.

6. Ecole centrale.

L'école centrale fédérale a reçu en 1854 une nouvelle organisation, et on s'y est tenu pour le cours de 1855 avec quelques modifications. Ces différences ont consisté principalement en ce que les officiers de l'état-major général sont entrés successivement à l'école, et qu'au lieu des cadres de six bataillons d'infanterie, quatre bataillons complets ont été appelés, ce qui rendait les exercices beaucoup plus pratiques pour l'état-major général, parce que celui-ci devait apprendre à conduire et à faire manœuvrer de plus grandes masses et non pas seulement des corps fictifs. Le service intérieur a pu aussi, par cette organisation, être beaucoup mieux exercé et d'une manière plus régulière. Enfin le nombre des officiers appelés a été un peu plus restreint, afin d'occuper d'une manière convenable et de tenir en haleine tous les présents. Pour l'instruction on a séparé rigoureusement la partie théorique de la partie pratique ; on a étendu la dernière et on lui a consacré l'attention la plus sérieuse. Les 14 derniers jours de l'école ont été consacrés en entier à l'application de ce qui avait été appris et ont ainsi correspondu passablement à un ancien camp fédéral.

Ont pris part à l'école, outre le personnel d'instruction, 162 officiers et 2,149 sous-officiers et soldats, plus un détachement de train de parc, mais qui n'est resté que du 16 au 27 juillet. Il y a eu 92 chevaux de selle et 256 chevaux de trait employés au service. L'école s'est ouverte le 8 juillet et a été fermée le 8 septembre. Les sept premières semaines ont été consacrées à l'instruction théorique, et à des leçons comprenant la haute tactique et la tactique appliquée, le service d'état-major général, les travaux topographiques, les fortifications de campagne, les travaux du génie, l'art technique et le service d'artillerie, l'équitation, l'école d'escadron, l'histoire militaire et l'administration militaire. Dans la dernière semaine de cette première partie de l'école, soit école préparatoire, il est entré deux bataillons d'infanterie avec lesquels on a exercé sur la place de l'école de peloton, de compagnie, et de bataillon, ainsi que le service de garde, les manœuvres de tirailleurs et le service de sûreté en campagne.

Dans les deux dernières semaines et pour l'école d'application, le corps total se composait d'une compagnie de sapeurs, d'une compagnie de pontonniers, de l'artillerie divisée en deux batteries, de deux compagnies de dragons, de deux compagnies de carabiniers et de quatre bataillons d'infanterie, avec les officiers nécessaires à la formation des états-majors d'une division et de deux brigades, ainsi que des états-majors des armes spéciales.

La troupe du génie, les compagnies de carabiniers et deux bataillons d'infanterie campaient sur l'Allmend ; la cavalerie y était pareillement logée ; le reste de la troupe occupait les casernes de Thoune.

Alors ce qui avait été précédemment enseigné fut répété d'une manière pratique autant que cela était nécessaire; puis l'on passa à l'école de brigade et aux manœuvres de campagne, et des exercices de tactique furent exécutés avec toutes les armes réunies.

Malheureusement on fut obligé, à cause du mauvais temps, de licencier l'infanterie deux jours avant la fin de l'école.

Le commandant de l'école, M. le colonel fédéral *Zimmerli*, ainsi que l'inspecteur, M. le colonel fédéral *Fischer*, furent satisfaits de la marche et du résultat de l'instruction; et l'on ne peut méconnaître que bien des choses ont été apprises.

La cherté des fourrages et des subsistances, ainsi que les distributions de vin et les fortes répartitions de paille devenues nécessaires à la suite des pluies incessantes, ont porté les frais de l'école un peu au-delà des prévisions; cependant ils sont restés au-dessous de ceux de l'année dernière pour fr. 410 10.

Modification de l'école centrale. — Nous nous croyons obligés de présenter encore ce qui suit sur l'école centrale en général, et cela en nous appuyant sur les expériences et les observations des derniers cours.

Le but de cette école était autrefois de pousser plus loin qu'on ne pouvait le faire dans les cantons l'instruction des officiers et des sous-officiers du génie et de l'artillerie. Mais depuis que la Confédération a pris à sa charge la direction des différentes écoles de recrues et les cours de répétition des armes spéciales, et que dans ces écoles elle pousse aussi convenablement l'instruction des cadres, la tâche de l'école centrale est plutôt devenue celle de pourvoir à une instruction supérieure et à un plus grand développement militaire des officiers, et surtout des officiers de l'état-major général.

Mais un pareil développement n'est guère possible que si, après une préparation théorique suffisante, on manœuvre avec toutes les armes réunies. Depuis que la Confédération s'est chargée de l'instruction des armes spéciales, elle est seule dans le cas de donner une telle instruction; car les rassemblements d'armes différentes, comme elles étaient ordonnées autrefois par les cantons particuliers, tels que Zurich, Berne, Argovie, Vaud et d'autres, ont maintenant cessé. — Or l'officier d'état-major général doit absolument connaître les différentes espèces d'armes et leur tactique; il doit savoir les disposer pour qu'elles se prêtent un appui réciproque, les employer à propos, et les bien conduire. La connaissance d'une seule arme ne suffit pas pour cela. Déjà rien que le mécanisme de la conduite d'une troupe composée d'armes différentes exige la connaissance complète des particularités de chacune de ses parties.

C'est en partant de ce point de vue que le plan d'instruction de l'école centrale a été arrêté pour l'année 1855. La voie dans laquelle on est entré promet de bons résultats, mais il y a encore quelques difficultés qui devraient être aplanies. Ainsi notamment les connaissances préliminaires des officiers à leur entrée dans l'école varient énormément, et il n'est pas rare qu'il leur manque la connaissance des règlements les plus essentiels. Peut-être remédierait-on à ces lacunes si l'on

adressait aux officiers d'état-major général, en les priant d'y répondre, des questions écrites dont les sujets se rapporteraient soit au règlement, soit à la science militaire. Ainsi messieurs les officiers auraient l'occasion d'étudier le règlement et de travailler chez eux. Une autre circonstance très-nuisible à l'instruction théorique, c'est la différence des langues. On pourrait y remédier en donnant l'instruction théorique en temps opportun, peut-être en hiver, dans deux cours consécutifs, l'un en allemand, l'autre en français. De cette manière on parerait aussi aux inconvénients d'une trop longue durée de l'école.

Lorsque les officiers auraient ainsi fait un cours théorique d'environ cinq semaines, alors ils retireraient plus d'utilité d'une école d'application de 14 jours en été, dans laquelle des manœuvres avec toutes les armes réunies, manœuvres qui auraient été auparavant expliquées, seraient exercées avec soin jusqu'à ce qu'elles eussent été pleinement comprises et eussent réussi.

Après une telle instruction les rassemblements de troupes plus considérables seraient beaucoup plus profitables et formeraient le complément des écoles.

Sans doute de cette manière l'organisation actuelle de l'école centrale serait essentiellement changée, mais certainement à son avantage. Cependant cela ne pourrait se faire tout à la fois, mais petit à petit et en observant le résultat de chaque essai. Avec une pareille réorganisation, la convocation annuelle des sous-officiers d'artillerie à l'école centrale ne s'adresserait pas comme actuellement à 233 hommes, mais aurait lieu dans une mesure beaucoup plus restreinte, et ainsi ces cadres, sans préjudice pour leurs connaissances, seraient essentiellement ménagés.

Nous marcherons vers ce but, si la haute Assemblée est disposée à accorder les crédits nécessaires, qui ne sont pas en disproportion avec les crédits actuels, et si elle veut bien en général soutenir nos efforts.

7. Instruction des fonctionnaires du commissariat.

Comme presque tous les fonctionnaires disponibles du commissariat appartenant à la troisième et à la quatrième classe devaient être appelés aux écoles militaires pour le service d'administration, l'instruction n'a été donnée qu'aux fonctionnaires de la cinquième classe. Or relativement à ces officiers, dont les uns n'avaient pas reçu d'instruction en 1854, et les autres étaient nouvellement nommés, il parut plus pratique de ne pas les occuper seulement dans un cours collectif par des leçons théoriques et des travaux écrits sur des formulaires, mais de les occuper au service proprement dit, en les envoyant soit au bureau central du commissariat supérieur, soit au bureau du commissariat de Thoun et de les faire travailler là comme les fonctionnaires des classes plus élevées, chargés en particulier de les introduire dans leur sphère d'activité.

Cependant comme cette fois plusieurs ont été excusés pour des motifs valables, on n'a guère employé que la moitié du crédit affecté à cet objet. On a donc pu consacrer une partie de ce dernier à couvrir les frais du cours d'instruction donné au personnel de santé, toujours en rapport avec le commissariat.

8. Instruction pour le personnel du service de santé.

Cours sanitaire à Thoune. — L'instruction sanitaire en 1855 a été donnée à Thoune sous la direction de M. le médecin de division *Wieland*. Elle a fait l'objet de deux cours donnés simultanément, l'un en allemand, l'autre en français, par deux instructeurs de première classe et deux de seconde, avec le concours d'un fonctionnaire de l'administration et de deux sous-instructeurs. Ont pris part à l'instruction : 8 chirurgiens de l'état-major sanitaire fédéral, 23 chirurgiens de corps, 3 économes, 21 infirmiers et 18 fraters. C'est un total de 73 hommes, ayant les qualités physiques et intellectuelles requises, quelques-uns même d'une manière remarquable. Quant à l'équipement militaire et à l'habillement, la plupart des lacunes ont été comblées pendant la durée de l'école. L'instruction a été accueillie avec intérêt et avec zèle; aussi a-t-elle porté de bons fruits. La matinée était de préférence consacrée à la théorie, l'après-midi aux exercices pratiques sur le terrain. Ces derniers avaient pour objet le service d'ambulance, le transport des malades, l'application des bandages, en un mot tout ce qui concerne le service sanitaire de campagne. Vu l'abondance des matières, on a regretté en général d'avoir trop peu de temps disponible (le cours a duré du 9 au 23 septembre). Il serait à désirer que l'on eût une plus longue école, surtout si, comme en 1855, il y avait en même temps un détachement quelconque de troupes, dont la présence serait très-précieuse pour les exercices pratiques, il serait pareillement encore à désirer que l'instruction fût organisée comme celle des combattants, c'est-à-dire que le personnel du service de santé fût appelé d'abord à un premier cours plus long, puis à des cours de répétition d'une plus courte durée.

L'importance du service sanitaire pour l'armée nous engagera à lui consacrer toujours l'attention qu'il mérite.

Service sanitaire dans les écoles. — On a eu souvent de la peine à se procurer le personnel du service de santé pour les différentes écoles, surtout pour les cours de répétitions des carabiniers. A l'armée, les compagnies de carabiniers sont toujours rattachées à des brigades et reçoivent les soins sanitaires des chirurgiens d'infanterie. Mais quelques cantons ont élevé des difficultés à envoyer à chaque cours de répétition des aides chirurgiens d'infanterie. L'état sanitaire des troupes qui ont été appelées sous les armes peut être considéré comme bon; et même, grâce aux mesures de précaution que l'on avait prises, il n'y a eu aucun cas sérieux de maladie dans le cours de répétition d'artillerie, ouvert à Bâle pendant que le choléra régnait dans cette ville et pouvait nous donner des inquiétudes. Les rapports pour les écoles fédérales de recrues de toutes armes accusent un total de 1,570 cas de maladie, pour des cours de répétition 1,798; ce qui donne une somme de 3,368 malades, dont 3,034 ont été guéris et ont rejoint leur corps, 95 étaient encore incapables de servir à l'époque du licenciement, 189 sont entrés à l'hôpital, d'où ils sont sortis guéris, à l'exception de 4 qui sont morts.

Personnel médical. — Cette année-ci, comme l'année précédente, on a remarqué de notables lacunes dans le personnel médical aussi bien à l'état-major fédéral

que dans les cantons. Il faudra songer aux moyens de remédier à cet inconvénient.

9. Inspection du service de santé.

Dans l'année qui fait l'objet de ce rapport, les inspections du personnel médical et du matériel du service de santé ont eu lieu dans les cantons de Soleure, Valais et Neuchâtel. Pour ce qui se rattache aux connaissances scientifiques des chirurgiens, les inspecteurs s'expriment dans leurs rapports d'une manière assez favorable. Par contre plusieurs médecins, appartenant aux services des cantons indiqués, semblent avoir encore besoin d'un cours pour le service militaire. On peut faire la même observation à l'égard des fraters et des infirmiers en général. Les pharmacies de campagne existaient, et elles étaient toutes bonnes, et en tout cas propres au service. Valais manque du matériel sanitaire pour son artillerie de montagne. La cause de cette lacune tient à la circonstance que les modèles pour cet objet n'étaient pas encore définitivement arrêtés, mais ce que l'on peut reprocher au Valais c'est que dans la confection des sacoches d'ambulance on ne s'en soit pas tenu au modèle prescrit et que l'on ait établi des sacoches trop petites et impropres au service.

L'équipement des fraters laisse ça et là encore davantage à désirer, et dans une mise sur pied de l'armée il y aura à cet égard beaucoup à suppléer.

Il ne reste à faire l'inspection sanitaire que dans les cantons d'Uri, de Schwytz, les deux Unterwalden et les deux Appenzell. Elle aura lieu en 1856.

e. Subsidés d'officiers à l'étranger.

Il n'a été délivré que trois subsidés à des officiers qui ont été se former à l'étranger, savoir à un officier de cavalerie de Vevey et à deux officiers du génie, l'un de Bâle, l'autre de Genève. Tous trois ont fréquenté des écoles militaires théoriques et pratiques de la France, et les deux derniers s'y trouvent encore.

f. Chevaux.

1. Chevaux de régie.

Au commencement de l'année l'effectif des chevaux de régie était de 50. L'élévation extraordinaire du prix de ces animaux a empêché de nouvelles acquisitions, d'autant plus que le prix des fourrages était pareillement très-élevé; la répartition des écoles d'artillerie ne faisait d'ailleurs pas prévoir un emploi continu et plus avantageux de ces chevaux.

De ces 50 chevaux, on en a vendu trois des plus faibles, et abattu cinq au printemps avant le commencement des écoles. Plus tard il en a péri encore trois, dont la perte est mise sur le compte des écoles respectives. Le prix d'achat des cinq abattus montait à 1,800 fr. L'estimation des 59 chevaux, restant à la fin de l'année, a donné, à cause de l'élévation des prix, une valeur moyenne de 515 fr. par cheval; la diminution du capital inventorié est donc seulement 758 fr.

2. Service vétérinaire.

Pendant l'année 1855 le nombre total des chevaux taxés, y compris ceux de la régie, a été :

Dans les écoles d'artillerie, de	1,831
Dans les écoles de cavalerie, de	1,242
A l'école centrale, de	203
C'est donc un total de	<u>3,276</u> chevaux,

c'est-à-dire 440 de plus qu'en 1854. Les rapports des vétérinaires accusent 1,125 cas de maladie, dont 143 blessures de selle ou d'équipement, 81 de colliers ou de harnais. Ces accidents auraient pu en grande partie être évités par un ajustement plus soigné des pièces de sellerie et de harnachement, par un meilleur entretien de ces objets et par un traitement plus attentif de la part des cavaliers et des soldats du train. Il s'est présenté 7 cas de morve, 9 de typhus. Les coliques et les dévoiements ont été assez fréquents. Ce qui a contribué à occasionner ces cas de maladie et d'autres encore, c'est la mauvaise qualité du foin qui était sans force. La gourme a fréquemment atteint de jeunes chevaux.

Des 1,125 chevaux malades,

Ont été complètement rétablis	445
Sont tombés en dépréciation par suite de maladie	659
Ont été vendus à l'enchère	5
Ont péri ou ont été abattus	16
Total	<u>1,125</u>

Les frais de vétérinaire et les dédommagements se sont élevés à 59,081 fr. 93 c., savoir :

Frais d'estimation et de dépréciation	Fr. 3,373 30
Médicaments et traitement	» 4,897 19
Dépréciations pour chevaux d'artillerie	» 12,114 —
» » » de cavalerie	» 9,705 50
» à l'école centrale	» 351 —
Perte sur les chevaux vendus à l'enchère	» 1,514 64
Chevaux périés et abattus	» 7,126 33

Cette somme répartie sur le total des chevaux employés au service, donne pour chacun en moyenne 11 fr. 93 c.; par conséquent 39 centimes de plus que l'année précédente.

Le service vétérinaire a suivi du reste dans toutes les écoles sa marche régulière. La direction et la surveillance de ce service, confiées aux soins des vétérinaires institués d'une manière permanente pour les écoles de cavalerie, ont été d'une utilité réelle, soit pour ce qui regarde l'état sanitaire des chevaux, soit pour l'instruction des vétérinaires de corps et des aspirants vétérinaires, soit encore et surtout pour le service d'écurie. Il serait avantageux d'étendre cette mesure aux écoles de recrues d'artillerie.

3. Révision des prescriptions réglementaires.

Le règlement pour l'administration de la guerre et pour le service vétérinaire laisse voir, chaque année davantage, quelques défauts qui concernent surtout l'estimation et la dépréciation des chevaux; il faudra y remédier par des disposi-

tions spéciales. Ce qui donne lieu à des plaintes, ce sont non seulement les formalités gênantes à l'occasion des dépréciations, mais surtout les articles qui déterminent le maximum de la bonification pour les pertes de chevaux, ainsi que la différence entre la bonification pour les chevaux d'officiers et celle pour les chevaux de la troupe. Il est de toute évidence que, vu les prix actuels des chevaux, ce maximum est beaucoup trop bas; tout comme aussi il est certain que les chevaux des sous-officiers et des soldats ont quelquefois plus de valeur que ceux des officiers. En fixant à l'avenir le taux d'estimation, il faudrait établir une distinction entre les chevaux de trait et de selle. Par contre il serait avantageux d'avoir quelques dispositions qui permettent de dispenser la Confédération de donner des indemnités quand on fournit des chevaux dont la structure corporelle est anormale, ou quand les cantons fournissent des pièces de sellerie et des harnais défectueux, ou encore quand la cause des blessures doit être attribuée à l'inattention, l'indifférence ou même la mauvaise volonté des cavaliers.

V. TRAVAUX TRIGONOMÉTRIQUES.

Atlas suisse.

Les travaux topographiques ont cette année encore suivi leur marche ordinaire. La triangulation de second et de troisième ordre a été achevée pour les feuilles VIII et XIII (la dernière pour la partie appartenant au canton de Lucerne), La triangulation des feuilles XII et XIV a été continuée et presque à moitié achevée. La levée du terrain à $\frac{1}{25000}$ pour les feuilles VIII, sect. 5, 6 et 10 (Lucerne), et XII, sect. 2, 3, 7 et 8 (Berne) est avancée et il y a sur le territoire bernois treize lieues carrées de terminées; les levées du terrain à $\frac{1}{50000}$ ont eu lieu pour les feuilles XII et XIX dans un circuit d'environ 29 lieues carrées, de telle sorte que pour la dernière il ne reste qu'environ 3 $\frac{1}{2}$ lieues carrées de la levée des détails dans la vallée de Blegno. On a travaillé à la gravure des feuilles VIII, XII, XIX et XXIV; cette dernière est terminée.

Si la levée dans les cantons de Berne et de Lucerne est continuée activement, les feuilles VIII et XII seront bientôt achevées. La Confédération, de son côté, poussera activement les levées difficiles de la feuille XXII.

La preuve que notre carte jouit d'un mérite reconnu, c'est qu'elle a été honorée d'une médaille d'or à l'exposition universelle de Paris.

Avec plusieurs Etats nous avons déjà des échanges de cartes, et nous sommes en voie de faire la même chose avec l'Angleterre et l'Autriche.

La gravure de la carte réduite en quatre feuilles ($\frac{1}{250000}$), est commencée et avancée; à la fin de l'année on travaillait à la seconde feuille.

VI. MATÉRIEL DE GUERRE.

a. De la Confédération.

1. Entretien ordinaire.

Comme le matériel de guerre employé pour les écoles fédérales de recrues du génie et de l'artillerie, ainsi que pour l'école centrale, est destiné aussi au service

de campagne, ce matériel doit être toujours maintenu en bon état, et ce qui est hors d'usage, doit être immédiatement remplacé. De petites réparations faites à temps en épargnent souvent de plus grandes que l'on est obligé de faire plus tard. La création d'intendant de l'arsenal de Thoune qui ferait réparer, sans perte de temps, les petites détériorations, aurait pour résultat, sous ce rapport déjà, la réalisation de notables économies.

Dans le courant de l'année qui fait le sujet de ce rapport, deux canons de 6 livres employés depuis nombre d'années à l'école de Thoune ont été refondus.

2. Magasins.

On a transporté à Aarau, à Morges et à Zurich un certain nombre de bouches à feu destinées au service des écoles d'artillerie. Par ce moyen, les bouches à feu des cantons seront conservées en bon état pour le service de campagne, et la Confédération sera déchargée des indemnités à payer pour loyer des pièces d'artillerie.

Par l'augmentation continue du matériel de guerre fédéral, les locaux jusqu'ici disponibles se sont tellement remplis que l'on a dû s'enquérir de nouveaux magasins. On a entamé des négociations avec le gouvernement de Soleure pour la jouissance d'un bâtiment propre à cet usage. L'agrandissement des magasins sur l'Allmend de Thoune devient urgent. Il serait fort à désirer, pour l'entretien du matériel d'école, que l'emplacement du parc sur cette place d'armes fût pavé et couvert.

3. Acquisition de matériel de guerre.

On peut mentionner parmi les nouvelles acquisitions de matériel de guerre fédéral :

- 8 canons de 6 livres avec affûts.
- 6 obusiers longs de 24 livres avec affûts.
- 4 obusiers de montagne avec affûts.
- 40 caisses à munition pour obusiers de montagne.
- 150 boîtes à balles pour obusiers.
- 100 obus incendiaires.
- 376 obus à balles dont une partie a cependant été vendue aux cantons et une autre employée pendant les écoles d'artillerie.
- 32 équipements de cheval pour officiers et sous-officiers avec quelques objets pour l'équipement du train à l'usage des écoles.
- 3 télégraphes de campagne d'après le système Hipp.
- 12 compartiments de pontons d'après un modèle perfectionné.

En fait de bouches à feu, après la livraison des 6 canons de 12 livres, des 4 canons de 6 livres, et des 2 mortiers de 50 livres, crédités au budget pour 1856 et déjà commandés, la Confédération doit encore se procurer aux termes de la loi fédérale du 27 août 1851 : 32 canons de gros calibre, 17 obusiers de 24 livres, 6 obusiers de montagne et 5 mortiers. Elle doit encore fournir 71 affûts, 162 caissons, parmi lesquels ceux pour les projectiles emmagasinés ne sont cependant pas urgents, et 68 voitures de guerre.

Il est nécessaire de compléter aussi le matériel des ponts militaires.

On a dû suspendre la fabrication des fusées de guerre, faute d'un local convenable, et ce n'est que sur la fin de l'année que l'on a pu louer un laboratoire provisoire pour 1856. On ne peut différer plus longtemps d'en faire construire un.

Le modèle pour le chariot à fusées de 12 livres a été approuvé après des épreuves répétées, et des dessins détaillés en ont été exécutés. Les dessins de l'appareil d'enrayage pour le chariot de batterie et la forge de campagne sont préparée. Enfin les modèles et les dessins du caisson d'infanterie sont terminés, excepté les divisions intérieures qui ne pourront être arrêtées qu'après la décision relative au fusil de chasseurs.

4. Complément des ambulances.

Effets d'hôpital. — L'approvisionnement de fourgons d'ambulance s'est accru de sept fourgons, ce qui complète le nombre de vingt. Deux caisses de pharmacie vétérinaires ont été terminées et approvisionnées. Le besoin s'en était fait sentir pour les écoles et l'on avait dû jusqu'ici en louer des cantons.

Les effets d'hôpital ont été augmentés d'un certain nombre de draps de lits, vu que l'on met cet approvisionnement en réquisition pour les casernes de Thoune et de Winterthour. Pour cette fourniture, on a acheté douze quintaux de fil de chanvre filé dans le canton du Tessin pendant le blocus. Le tissage et la confection ont été faits dans le canton de Berne. L'excellente qualité contrebalance l'élévation du prix.

b. Matériel de guerre des cantons.

Si, comme nous l'avons vu précédemment, les acquisitions de la Confédération pour le matériel à sa charge ont eu un bon résultat, il en est tout à fait de même des acquisitions de la plupart des cantons. Nous nous croyons d'autant plus tenus à parler ici plus en détail de cet objet, que (conformément à l'art. 41 de la loi fédérale du 27 août 1851 sur les contingents des cantons et de la Confédération pour l'armée fédérale) les contingents des cantons pour l'élite fédérale devaient être au complet pour l'année 1855, tandis qu'un délai ultérieur de quatre ans est encore accordé pour la formation complète de la réserve fédérale et de l'artillerie de position.

1. Bouches à feu.

Les bouches à feu pour l'élite et la réserve sont au complet. En fait de pièces de position, il manque encore 4 canons de 12 livres à Genève, et 14 canons de 6 livres à Glaris, Zoug, Schaffhouse, Valais, Neuchâtel et Genève. Il manque encore 16 chevaux à fusées pour l'élite et 8 pour la réserve. L'adoption définitive du modèle fait espérer que l'acquisition de ces chevaux se fera dans un avenir prochain. Il serait à désirer qu'un certain nombre d'anciennes bouches à feu non réglementaires encore tolérées dans quelques cantons fussent transformées à la nouvelle ordonnance.

2. Voitures de guerre.

Les cantons ont fait d'importantes acquisitions en voitures de guerre, tout particulièrement dans l'année 1855, quoiqu'il y ait encore, même pour l'élite, quelques

lacunes qui devraient être comblées sans retard. D'après les voitures déjà commandées pour 1856 il manque encore :

Pour l'élite :

6 caissons d'artillerie pour les cantons de Bâle-Campagne, Thurgovie et Tessin.

3 affûts de rechange pour Fribourg, Bâle-Campagne et Argovie.

5 caissons de carabiniers pour Schwytz, Argovie et Valais.

6 caissons d'infanterie pour Lucerne, Schwytz, Fribourg et Genève.

Pour la réserve :

3 caissons d'artillerie pour Zurich.

3 affûts de rechange pour Lucerne et Soleure.

26 caissons de carabiniers }
57 caissons d'infanterie } répartis entre 15 cantons.

Les chariots d'outils à pionniers et les chariots à fusées manquent presque en totalité, parce que l'ordonnance pour les premiers n'a pas encore paru et que le modèle des derniers n'est adopté que depuis peu.

3. Munitions pour bouches à feu.

Après que les acquisitions de munitions pour bouches à feu projetées pour l'année 1856 auront été faites, on pourra regarder les munitions nécessaires pour les batteries attelées d'élite comme étant à peu près au complet, à l'exception des obus à balles et d'un certain nombre de cartouches d'obusiers, pour lesquelles la poudre est en grande partie disponible. Par contre les fusées manquent encore aux cantons qui doivent en fournir.

Les munitions d'artillerie pour l'élite sont au complet dans les cantons de Soleure, Grisons, Thurgovie et Vaud.

Le canton du Valais ne s'est pas encore procuré de munitions pour sa batterie de montagne.

Pour la réserve et les pièces de position, il reste encore bien des vides à remplir, quoiqu'en 1855 il ait été déjà fait de notables acquisitions de projectiles pour ces bouches à feu.

4. Equipements de chevaux.

Les équipements des chevaux ont été complétés par maintes acquisitions ; néanmoins il manque encore :

	ÉLITE.	RÉSERVE.	TOTAL.	Il manquait au 1 ^{er} janvier 1855.
Equipements de cheval pour artilleurs montés et pour la cavalerie . . .	69	147	216	329
Harnachements pour chevaux de trait .	126	503	629	931
Bâts (Grisons et Valais)	21	88	109	109

Le manque d'équipements de cheval pour l'élite provient des cantons de Schwytz, Appenzell (R.-E.) et Argovie. Le manque de harnachements pour chevaux de trait provient des cantons de Schwytz, Glaris, Fribourg et Appenzell (R.-E.). Pour la réserve, l'arriéré se répartit entre un plus grand nombre de cantons. (A suivre.)

DOIT.**CAISSE DE LA SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE POUR 1855****AVOIR.**

		Cotises	Francs	C.
Janv. 20	Solde actif pour 1854, suivant compte passé pour 1854	I	933	40
Févr. 19	Reçu de la Société des officiers du canton de Schaffouse, pour 1854, pour 46 memb.	II	69	»
» 22	Reçu de la Société des officiers du canton de Thurgovie, pour 1854, pour 54 memb.	III	51	»
Mars 7	Reçu de la Société des officiers du canton de Zurich, pour 1855, pour 119 memb.	IV	178	50
Mai 6	Reçu de la Société des officiers du canton de Neuchâtel, pour 1855, pour 140 memb.	V	210	»
»	Reçu de la Société des officiers du canton de Berne, pour 1855, pour 507 memb.	VI	460	50
»	Reçu de la Société des officiers du canton de Berne, pour 1854, pour 210 memb.	VII	315	»
» 26	Reçu de la Société des officiers du canton de Bâle-Ville, pour 1854, pour 79 memb.	VIII	418	50
Août 4	Reçu de la Société des officiers du canton de Thurgovie, pour 1855, pour 51 memb.	IX	46	50
			2382	40
		Cotises	Francs	C.
		X a b	9	50
	Payé à M. le capitaine Kielholz, à Aarau	XI	550	»
	Payé à M. le major Hans Wieland, rédacteur et éditeur de la <i>Gazette militaire suisse</i> , à Bâle, la subvention annuelle pour 1855	XII	3	25
	Ports de lettres et d'argent, en 1855	XIII	114	30
	Honoraire du questeur pour 1855		4705	»
	Solde en caisse			
			2382	40

Berne, le 16 Mars 1856.

(Signé) F.-R. WALTHARD,

Cassier de la Société militaire fédérale.